



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 36
Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026

LE BAPE ANNONCE LA WEBDIFFUSION DES DEUX SÉANCES D'INFORMATION

Québec, le 31 août 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce la webdiffusion, en mode audio et en direct sur son site Web à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, des deux séances d'information sur le *Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026* par Rio Tinto Alcan inc.

Le mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30	Salle Maria-Domaine Hôtel du Jardin 1400, boul. du Jardin Saint-Félicien
Le mercredi 7 septembre 2016 à 19 h 30	Salle Piékouagami Hôtel Universel 1000, boul. des Cascades Alma

Ces séances auxquelles participera le promoteur seront animées par une représentante du BAPE. L'objet des séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public a débuté le 23 août dernier et se terminera le 7 octobre 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. Jusqu'au 7 octobre 2016, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque d’Alma, 500, rue Collard Ouest ;
- Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, succursale de Dolbeau, 175, 4^e Avenue ;
- Bibliothèque de Jonquière, 2480, rue Saint-Dominique ;
- Bibliothèque de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu ;
- Bibliothèque de Saint-Félicien, 1209, boul. Sacré-Cœur, 2^e étage.

L’ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l’Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D’AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d’audience publique pendant la période d’information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 7 octobre 2016, au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU’EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d’éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l’environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d’enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d’obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l’adresse suivante : berges-lac-st-jean@bape.gouv.qc.ca.